

BARTRES

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les prochaines consultations électorales auront lieu le 26 mai prochain avec le vote des représentants au parlement européen, pour pouvoir voter il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune.

Le 30 mars étant la date limite d'inscription sur les listes électorales pour les personnes non encore inscrites.

La mairie de Bartrès sera ouverte exceptionnellement le samedi 30 mars de 10H30 à 12H30.

Les pièces à fournir étant la carte d'identité ou le passeport en cours de validité, un justificatif de domicile de moins de trois mois.